



2017/2018

SAISIR votre P.M.A Bécasse en ligne

C'est possible !

La saisie sur internet sera effective **à partir de la date de fermeture de la Bécasse et jusqu'au 30 juin de l'année en cours.**

Si vous optez pour une saisie en ligne de votre PMA Bécasse :

- ne pas retourner votre carnet à la FDCI,
- **conservez-le un an, ainsi que l'accusé de réception délivré.**

 Avant toute manipulation **préparer votre identifiant qui est le numéro à 14 chiffres** sur votre validation (sous le code barre) et **vos date de naissance** qui est votre mot de passe.

P.S : Vous avez la possibilité de saisir le carnet d'un chasseur n'ayant pas de connexion internet à condition de connaître les deux indications ci-dessus.

Important : même si vous n'avez pas réalisé de prélèvement, il est nécessaire de le saisir (= valide le retour). **Attention** : si vous n'avez pas saisi votre carnet, vous ne pourrez pas l'obtenir pour la campagne suivante.

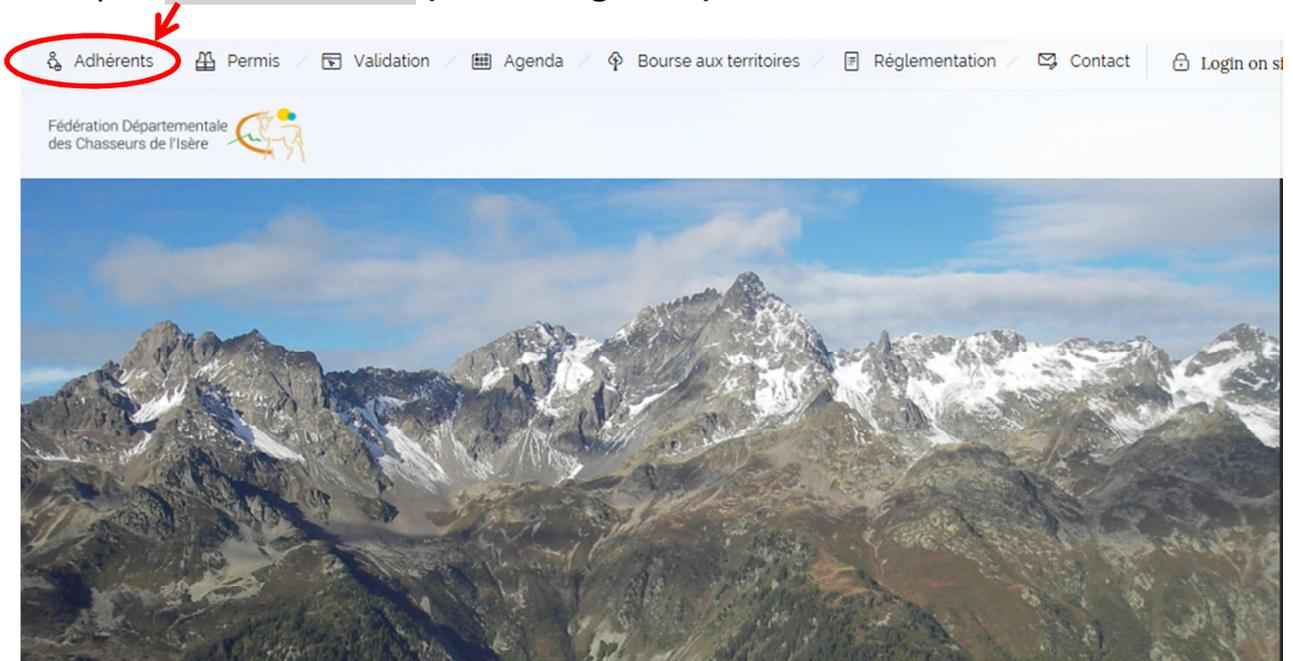
 Période de saisie en ligne = entre la fermeture de la bécasse et jusqu'au 30 juin de l'année en cours.



Les différentes ETAPES de votre SAISIE EN LIGNE

1 - Connectez-vous sur le site de la FDCI www.chasse38.com

et cliquer **accès adhérents** (en haut à gauche)



ACCES « CHASSEUR INDIVIDUEL »

2 - **CLIQUER** sur



Accès à votre Espace Adhérents

Vous allez accéder à l'Espace Adhérents de la Fédération des Chasseurs de l'Isère, espace réservé aux chasseurs et aux responsables de territoire de la fédération, dès que vous vous serez authentifié au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe.

Pour un accès chasseur : l'identifiant correspond à votre identifiant Guichet Unique de 14 caractères présent sur votre titre de validation du permis de chasser [?] et le mot de passe à votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA (exemple : 18/05/1958).

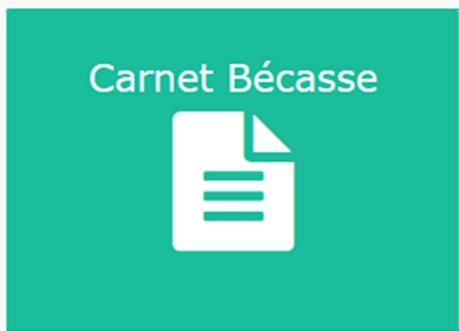
Pour un accès responsable de territoire : votre identifiant et votre mot de passe vous ont été communiqués par courrier.

Cet espace est conçu pour faciliter les échanges avec la fédération et vous permettre, de manière interactive, de saisir des données que vous deviez jusqu'à présent envoyer par courrier, et d'obtenir dynamiquement des graphiques et des états concernant ces données.

Bonne navigation !

[Mot de passe oublié ?](#)

3 - CLIQUER Dans « Bécasse »



4 - SAISIR ses prélèvements ou COCHER LA CASE CI-DESSOUS si vous n'avez réalisé aucun prélèvement

Je n'ai pas effectué de prélèvement

Numéro	Date (JJ/MM/AAAA)	Quantité	Département
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

5 - N'oubliez pas de cocher la case suivante

29				
30				
				Total:0

En cochant la case ci-contre, j'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations saisies ci-dessus.

Valider

6 - Confirmation de votre validation

Attention une fois validé vous ne pouvez plus revenir modifier les informations.

7 – Réception d'un accusé réception sur votre messagerie. (A.R. à conserver précieusement).

 **Consultez votre messagerie**, vous avez reçu un accusé de réception (**à conserver**) certifiant l'enregistrement du retour de votre carnet ainsi que vos prélèvements.

 **Si vous avez saisi le carnet d'un chasseur ou de plusieurs chasseurs** n'ayant pas de connexion internet, pensez bien à **leurs imprimer les accusés de réception** correspondant à leur carnet PMA.

 **Cette saisie par internet vous garantit le retour de votre carnet bécasse** par la réception de cet accusé de réception ou présentation papier.

 Si vous optez pour la saisie internet, le carnet n'est pas à retourner, vous devez le conserver au moins 1 an ainsi que votre accusé réception.

 **Attention, un carnet vierge n'est pas réutilisable.**

Nous avons bien enregistré les prélèvements Bécasse 2017 - 2018 que Adhérents :

Prélèvements Bécasse
Date Quantité Département
1 01/02/2018 2 38

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations dist

Fédération des Chasseurs de l'Isère